

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale
Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole
Nom Chimique: Sulphate de Potassium
Numéro d'enregistrement: 01-2119489441-34-0024

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange
Engrais
Restrictions d'emploi recommandées
À utiliser uniquement pour les emplois indiqués.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Van Iperen International BV
Smidsweg 24
3273 LK Westmaas – Pays-Bas
T +31 (0) 186 578 888 - F +31 (0) 186 57 3452
info@iperen.com - www.vaniperen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008
Corrosion cutanée/irritation cutanée; Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire; Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux..

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008).
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7778-80-5 Sulfate de potassium
- 13778-46-6 Acide sulfurique, sel de potassium (2:3)
- 7790-62-7 disulfate de dipotassium

2.3. Autres dangers

Inhalation; L'inhalation de poussière peut provoquer de l'irritation.
Remarques; En cas de déversement accidentel et en présence d'eau, peut rendre le sol glissant (danger de glissade).
Remarques; Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Sulfate de potassium

Nom Chimique

No.-CAS

No.-EINECS / No. ELINCS

Concentration [%]

Sulfate de potassium

7778-80-5

231-915-5

$\geq 80 - \leq 95$

Acide sulfurique, sel de

potassium (2:3)

13778-46-6

$\geq 3 - \leq 11$

disulfate de dipotassium

7790-62-7

232-216-8

$\geq 1 - < 3$

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Se rincer la bouche et le nez avec de l'eau. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si possible utiliser de l'eau tiède. Enlever les lentilles de contact. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Contacter un médecin si une grande quantité de produit a été consommée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique., Rincer abondamment à l'eau.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Non combustible.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de soufre, oxyde de potassium

5.3 Conseils aux pompiers

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

5.4 Méthodes particulières d'intervention

Si possible, retirer les récipients ou rése

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement de s'étendre en utilisant un matériau absorbant inerte (sable, gravier). Couvrir les canalisations. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever à la pelle ou balayer. Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure. Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussières lors de la manipulation.

Veiller à une ventilation adéquate.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec et frais.

Matières à éviter:

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

Acides forts et bases fortes

Stabilité au stockage:

Durée de stockage 36 Mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

Sulfate de potassium : Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Consommateurs - cutané, long terme - systémique

12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Consommateurs - inhalatif, long terme - systémique

Valeur: 11,1 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Consommateurs - orale, long terme - systémique

12,8 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Assurer une ventilation adéquate. Présence nécessaire de flacon pour nettoyage oculaire ou fontaine oculaire sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains

Matière des gants: Caoutchouc Naturel, Épaisseur du gant: 0,5 mm

Matière des gants: Polychloroprène, Épaisseur du gant: 0,5 mm

Matière des gants: Caoutchouc nitrile, Épaisseur du gant: 0,35 mm

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être enlevés et immédiatement remplacés s'il y a un signe quelconque de dégradation ou de perméabilité aux produits chimiques.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection (manches longues et pantalon long).

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. (filtre P1)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Information générale (aspect, odeur)

État physique solide, poudre

Couleur blanc, gris

Odeur légère

Seuil olfactif, Donnée non disponible

Seuil olfactif

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH 3

Solution aqueuse, (solution à 10 %)

Point/intervalle de fusion approximativement 1 067 °C

Point/intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair

Non applicable

Taux d'évaporation

Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) :

Ininflammable/ininflammable

Propriétés explosives:

Limite d'explosivité, inférieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

Donnée non disponible
Pression de vapeur
Non applicable
Densité de vapeur relative
Non applicable
Densité 2,66 g/cm³
Masse volumique apparente 1 200 - 1 400 kg/m³
Solubilité(s):
Hydrosolubilité 120 g/l (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau
Non applicable, composé inorganique
Température d'auto-inflammabilité
Ce produit n'est pas inflammable.
Décomposition thermique 1 089 °C
Viscosité:
Viscosité, dynamique
Non applicable
Comburant non comburant
non comburant

9.2 Autres données

Tension superficielle L'activité de surface est peu probable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de l'humidité.
Conserver à l'abri de la chaleur et à l'écart des flammes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de soufre
oxide de potassium
Décomposition thermique : 1 089 °C

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sulfate de potassium:

DL50/Oral(e)/Rat: 6 600 mg/kg

CL50/Inhalation:

DL50/Dermale/Rat/mâle et femelle: > 2 000 mg/kg

Irritation et corrosion

Peau:

Remarques: Provoque une irritation cutanée.

Peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Yeux:

Remarques: Étude in vitro

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sulfate de potassium:

Peau:

Remarques: Non irritant.

Sensibilisation

N'est pas sensibilisant.

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

Sulfate de potassium:

/OCDE ligne directrice 429: Non sensibilisant.

Remarques: Substance similaire:

Toxicité à long terme

Toxicité à dose répétée

Remarques: Pas de preuve de toxicité systémique.

Sulfate de potassium:

Cancérogénicité

/OC Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Non cancérogène.

Mutagénicité

OCDE ligne directrice 471:

Résultat: négatif

Activation métabolique:

Toxicité pour la reproduction

/OCDE Ligne directrice 422:

NOEL: > 1 500 mg/kg

Expérience chez l'homme

Inhalation

Symptômes: Peut irriter le système respiratoire.

Contact avec la peau

Symptômes: Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: irritation

Contact avec les yeux

Symptômes: La poussière de produit sec peut provoquer une irritation des yeux

Ingestion

Symptômes: L'ingestion de grandes quantités de produit provoque des troubles gastro-intestinaux. DE ligne directrice 453:

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité faible pour les organismes aquatiques.

Sulfate de potassium:

CL50/96 h/Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)/Essai en statique/US EPA TSCA Ligne directrice: 680 mg/l

Remarques: eau fraîche

CL50/48 h/Daphnia magna (Grande daphnie)/US EPA TSCA Ligne directrice: 720 mg/l

CE50/18 jr/Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)/Essai en statique: 2 700 mg/l

Remarques: Eau douce

Toxicité envers d'autres organismes

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Sulfate de potassium:

Non applicable composé inorganique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable, composé inorganique

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Hydrosolubilité: 120 g/l (25 °C)

Tension superficielle: L'activité de surface est peu probable.

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

Sulfate de potassium:

Peut provoquer l'eutrophisation.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

Contactez les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport par route

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport maritime

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Transport aérien

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

Non applicable

14.8 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Provoque des brûlures., Conserver à l'écart des acides forts., Conserver à l'écart des bases fortes.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Pas de restrictions identifiées autres que celles appliquées dans les réglementations.

État actuel de notification:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour le composant principal.

SECTION 16: Autres informations

relatifs à la formation

Lire la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Réglementations, base de données, bibliographie, travaux & tests internes.

Ajouts, suppressions ou modifications

Les modifications importantes ont été indiquées avec des lignes verticales.

Annex

Contenu: Scénario d'exposition

1. Fabrication

Version: 2.0

Date de révision: 12-03-2020

no. de page 6 de 11

Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

SU3; SU8; ERC1; PROC1, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15;

2. Utilisation industrielle d'une substance et formulations

SU3; ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC12b; PROC1, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21, PROC24, PROC26; PC12, PC19, PC20, PC23, PC26, PC27, PC34, PC0;

3. Utilisation professionnelle de la substance et formulations

SU 22; ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC10b, ERC11b; PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC24, PROC26; PC12, PC21, PC27, PC35, PC0;

4. Utilisation par les consommateurs

SU 21; ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC11b; PC12, PC27, PC0;

1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteur d'utilisation : SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Catégorie de processus : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation

(chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Quantité utilisée

Quantité utilisée :

Remarques : Non pertinent

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Remarques : Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme physique (au moment de l'utilisation) : Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure),

Confinement selon les besoins

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Réduction des étapes manuelles., Réduire au minimum le nombre de personnes exposées, Extraction efficace des contaminants

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique : On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est

mis-en-oeuvre., Nettoyage régulier du matériel et de la zone de travail., Gestion / contrôle mis en place pour vérifier que les RMMs en vigueur sont utilisés correctement et que les OCs sont suivis., Éviter le contact avec les outils et objets

contaminés.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente., Les informations concernant les risques connus ne permettent pas d'écarter une VLEP (DNEL) pour les effets irritants sur les yeux, Utilisation sans risque déterminée par une approche qualitative.,

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle d'une substance et formulations

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de produit : PC12: Engrais

PC19: Intermédiaire

PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

PC27: Produits phytopharmaceutiques

PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

PC0: Autres (utilisation des codes UCN)

Catégorie de processus : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC6: Opérations de calandrage

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ ou articles

PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ articles

PROC26: Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

Catégorie de rejet dans l'environnement

: ERC2: Formulation de préparations

ERC3: Formulations dans les matériaux

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC12b: Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC3,

ERC4, ERC5, ERC6a, ERC12b

Quantité utilisée

Quantité utilisée :

Remarques : Non pertinent

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Remarques : Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21, PROC24, PROC26

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance

dans le Mélange/l'Article

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme physique (au moment de

l'utilisation)

: Substance solide

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure),

Confinement selon les besoins

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Réduction des étapes manuelles., Réduire au minimum le nombre de personnes exposées, Extraction efficace des contaminants

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique

: On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre., Nettoyage régulier du matériel et de la zone

de travail., Gestion / contrôle mis en place pour vérifier que les RMMs en vigueur sont utilisés correctement et que les

OCs sont suivis., Éviter le contact avec les outils et objets contaminés.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente., Les informations concernant les risques connus ne permettent pas d'écarter une VLEP (DNEL) pour les effets irritants sur les yeux, Utilisation sans risque déterminée par une approche qualitative.,

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle de la substance et formulations

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public

(administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit : PC12: Engrais

PC21: Substances chimiques de laboratoire

PC27: Produits phytopharmaceutiques

PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits

à base de solvants)

PC0: Autres (utilisation des codes UCN)

Catégorie de processus : PROC8a: Transfert de substance ou de préparation

(chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ articles

PROC26: Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante

Catégorie de rejet dans

l'environnement

Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

: ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC10b: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

(y compris traitement abrasif)

ERC11b: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

(y compris traitement abrasif)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC10b, ERC11b

Quantité utilisée

Quantité utilisée :

Remarques : Non pertinent

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Remarques : Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié,

aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de

caractérisation des risques n'ont été réalisées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC24, PROC26

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance

dans le Mélange/l'Article

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme physique (au moment de l'utilisation)

: Solution aqueuse, Mélange solide

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : > 4 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur et extérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure),

Confinement selon les besoins

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Réduction des étapes manuelles., Réduire au minimum le nombre de personnes exposées, Extraction efficace des contaminants

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique

: On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre., Nettoyage régulier du matériel et de la zone

de travail., Gestion / contrôle mis en place pour vérifier que les RMMs en vigueur sont utilisés correctement et que les

OCs sont suivis., Éviter le contact avec les outils et objets contaminés.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente., Les informations concernant les risques connus ne permettent pas d'écarter une VLEP (DNEL) pour les effets irritants sur les yeux, Utilisation sans risque déterminée par une approche qualitative.,

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques. 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation par les consommateurs

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés

(= public général = consommateurs)

Catégorie de produit : PC12: Engrais

PC27: Produits phytopharmaceutiques

PC0: Autres (utilisation des codes UCN)

Fiche de données de sécurité

Selon réglementation (EC) 2015/830



Sulphate de Potassium (SOP) Grade Horticole

Catégorie de rejet dans

l'environnement

: ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC11b: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

(y compris traitement abrasif)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC11b

Quantité utilisée

Quantité utilisée :

Remarques : Non pertinent

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC0, PC12, PC27

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance

dans le Mélange/l'Article

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme physique (au moment de

l'utilisation)

: Solution aqueuse, Mélange solide

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur : Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente., Les informations concernant les risques connus ne permettent pas d'écarter une VLEP (DNEL) pour les effets irritants sur les yeux, Utilisation sans risque déterminée par une approche qualitative.,

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Clause de la société

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.